

# Code of Conduct

Tous les collaborateurs et collaboratrices de Schindler dans le monde entier doivent faire preuve d'un comportement des plus professionnels dans leurs relations avec les clients, les collègues, les fournisseurs, les concurrents, les autorités et les services publics. Ce devoir s'applique également au comportement privé des collaborateurs de Schindler.

C'est pourquoi les collaborateurs de Schindler doivent en tout temps:

1. se conformer aux lois et prescriptions en vigueur.
2. adhérer à des principes éthiques élevés en respectant la dignité et les droits de chacun et en refusant d'accepter des avantages illicites ou d'en proposer à des tiers.
3. éviter toute situation par laquelle Schindler serait concurrencée de quelque manière que ce soit ou qui ferait naître des conflits d'intérêts au détriment de Schindler.
4. ne pas divulguer de données confidentielles d'ordre commercial, financier, technique ou autre, ni de documents internes classés confidentiels, et ne pas utiliser de manière illégitime la propriété matérielle ou intellectuelle de Schindler ou de tiers.
5. aider activement Schindler à faire respecter ces principes de conduite.

Schindler contrôlera la bonne observation de ces principes de conduite et sanctionnera leurs violations éventuelles de la manière qui s'impose.



**Schindler**